GRAMMATICALISATION ET PRAGMATICALISATION DES CONNECTEURS DE CONCESSION EN FRANÇAIS : *CEPENDANT, TOUTEFOIS, POURTANT*

CHRISTIANE MARCHELLO-NIZIA

Abstract. In this study, we will analyze the phases through which the class of discourse markers of concession has completely transformed during the period between Old French and Pre-Classic French. We analyze the tree main markers *cepandant* (Engl. *however*), *toutefois* (Engl. *however*), and *pourtant* (Engl. *however*), showing, on the one hand, how through processes of grammaticalization followed by pragmaticalization these words – which originate in nouns, verbs, and pronouns – change their category, and become adverbial elements, and, on the other hand, how they acquire a concessive value – their only meaning in Contemporary French – starting from different meanings, such as *time*, *space* and *manner*, *cause*.
To sum up, we formulate a hypothesis about the change of semantic model, which has made possible all these changes.

1. LES CONNECTEURS DE CONCESSION EN FRANÇAIS: UNE ORIGINE COMPLEXE

En français moderne, nombreux sont les morphèmes exprimant la concession (Riegel *et al.*, Negoiță 1994, Morel 1996 entre autres), qu'il s'agisse de subordonnants, de prépositions, de connecteurs ou marqueurs de discours. Certains de ces termes sont dédiés à l'expression de cette relation, pour d'autres il ne s'agit que d'une valeur parmi d'autres (par ex. *mais, même, si…*). Nous étudierons ici trois des marqueurs les plus fréquents, et qui en français moderne n'expriment que la concession : il s'agit de *cependant, toutefois, pourtant*[1]. Nous examinerons comment ces trois termes, qui à l'origine n'étaient pas des adverbes ni des marqueurs de discours, et n'exprimaient pas la concession, ont par étapes changé de catégorie et de valeur sémantique. Dans les trois cas, un processus de grammaticalisation a dans un premier temps transformé trois expressions verbale (*ce pendant* 'cela étant pendant') ou nominales (*toutes voies* 'par tous les chemins, de toutes les manières', *pour tant* 'pour autant') en formes adverbiales figées qui ne portaient pas de valeur concessive. Et dans un second temps, une nouvelle transformation a eu lieu, au cours de laquelle ces nouveaux adverbes ont connu ce que l'on peut nommer une « pragmaticalisation », et ont acquis une valeur

[1] *Néanmoins* appartient au même paradigme, et nous l'évoquerons, mais il est bien plus rare.

RRL, **LIV**, *1–2*, p. 7–20, Bucureşti, 2009

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

concessive qui pendant quelque temps coexistera avec leur ancienne valeur non pragmatique, avant de devenir leur seule valeur. Un dernier point nous retiendra : les expressions d'origine avaient des valeurs sémantiques fort différentes, temporelle pour *ce pendant,* de manière pour *toutes voies,* causale pour *pour tant* – et cette diversité d'origine sémantique semble caractériser les morphèmes concessifs ; mais, on le verra, elles ont toutes un trait commun, qui nous permettra de formuler une hypothèse sur le changement fondamental qui s'est produit dans la constitution des marqueurs concessifs entre le 14^{e} et le 16^{e} s.

2. LES PHASES D'UNE GRAMMATICALISATION

Il s'agit d'un processus de changement linguistique par lequel un lexème se transforme en morphème (ou une structure syntactico-lexicale en une structure morphologique), processus bien repéré depuis très longtemps, mais nommé et décrit dans sa généralité par Meillet (1913).

C'est un phénomène complexe comportant plusieurs étapes, de la simple 'morphologisation' d'un lexème qui sans changement de forme entre dans un paradigme en changeant de sens et de syntaxe (c'est le cas de bien des prépositions − Marchello-Nizia 2006 : chap. 3), à des cas de réduction d'un mot plein à un simple suffixe (c'est par ex. le cas de la formation du futur synthétique dans plusieurs langues romanes.

Mais presque toujours une grammaticalisation comporte de fait plusieurs modifications : sémantique (du subjectif à l'objectif, du pragmatique au discursif, du lexical au grammatical, du local au temporel, du temporel au causal, etc.), syntaxique (souvent réanalyse, toujours extension syntaxique car les contextes d'emploi d'un morphème sont en général plus nombreux et plus variés que ceux d'un lexème), morphologique (re-catégorisation : du verbe plein à l'auxiliaire, du nom à la préposition, de l'adjectif à l'adverbe, etc.), phonétique et accentuel, de sorte qu'on a pu se demander si une grammaticalisation est bien 'un' phénomène en soi, complexe certes mais unifié (Traugott et Heine 1991, I: 7 : « Grammaticalization is a subset of phenomena occurring in change »), ou bien s'il ne s'agit pas plutôt d'une série de changements précis qui s'additionnent sans qu'il faille y voir un phénomène unique ou unifié (Harris et Campbell 1995).

On adoptera la première perspective, car dans ce processus, complexe certes, il se trouve des régularités dans chacun de ses aspects : sémantique (régularités dans le passage du sens lexical au sens grammatical : cf. Heine et Kuteva 2002) ; morphologique : (régularités dans le passage d'une catégorie à une autre : du nom à la préposition, du verbe lexical à l'auxiliaire, du participe passé à la préposition, du pronom déictique à l'anaphorique puis au marqueur personnel, etc.), et dans la « fabrication » des paradigmes (en français, plus de la moitié des prépositions et locutions prépositionnelles viennent de la grammaticalisation d'un nom ou d'un groupe nominal), mais aussi syntaxique dès lors qu'on assiste toujours en un

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

premier temps à une construction très circonscrite à certains contextes, qui ensuite se généralise.

La grammaticalisation est un processus très efficace pour renouveler le matériel grammatical des langues : plus d'un tiers des changements dans la grammaire du français résultent de grammaticalisations : Marchello-Nizia 2006 : 134−135). Et c'est de ce point de vue un lieu d'observation privilégié de changements plus généraux qui modifient la forme même de la grammaire d'une langue : c'est ce que l'on observera ici à propos des marqueurs de concession, dont l'évolution révèle une modification profonde dans la notion même de concession.

Nous n'étudierons ici ni l'expression de la concession en général, ni le sens concessif en lui-même. Nous centrerons notre analyse sur la fabrication des trois connecteurs concessifs choisis, et spécialement sur deux points : le processus de grammaticalisation et ses étapes ; le processus sémantico-pragmatique par lequel dans certains contextes se sont développés les morphèmes étudiés.

3. LA CONCESSION : UNE RELATION LOGIQUE ET PRAGMATIQUE

Cette relation logique entre deux énoncés ou parties d'un énoncé a fait l'objet de nombreuses études. Nous rappellerons succinctement de ce qui caractérise la concession.

Selon Morel (1996), il s'agit d'une relation A + B où B est l'inverse, le contraire de B1 normalement attendu. Cette relation, pour fonctionner, suppose l'existence de connaissances et valeurs partagées par les locuteurs.

Soutet (1992 : 11) préfère décrire la concession comme une « cause inefficace », et comme une relation reposant sur une implicature : 'si q, nég. p' (q = protase, p = apodose) ; c'est ainsi que *même si, bien que, non parce que/ce n'est pas parce que…que ne pas* s'opposent à l'implication non niée, c'est à dire à la cause portée par *puisque, parce que, si*.

Quelle que soit la définition que l'on adopte, il s'agit bien de l'un des types de relation reposant à la fois sur un présupposé et sur un « enchaînement dialogique » (Rossari *et al.* 2006).

Les trois marqueurs de discours étudiés ici ne se trouvent pas toujours en tête de phrase, ils cooccurrent couramment avec *mais,* et depuis le français classique ils sont exclusivement dédiés à l'expression de la concession, contrairement à *maintenant, enfin…*

4. APPARITION DU SENS CONCESSIF POUR LES TROIS ADVERBES *CEPENDANT, TOUTEFOIS, POURTANT*

Les trois marqueurs de concession que nous étudions sont apparus à peu près à la même époque en français, entre le 13^{e} et le 16^{e} s. Mais auparavant il existait

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

d'autres marqueurs dédiés à cette notion, qui eux aussi étaient nouveaux puisque non hérités du latin.

Les morphèmes dédiés à l'expression de la concession en latin étaient *etsi, etiamsi, licet, quamquam, quamvis,* et aussi *cum,* ou le participe présent. Mais l'ancien français, dès l'origine, offre pour cette valeur des morphèmes tout à fait originaux, que l'on rencontre dès le 10e s. : *nemporro* (*Passion de Clermont*), *neporuec* (*Vie de saint Alexis), neporquant/nonporcant* (*Roland*)*, nequedent, neportant/ nonportant* (*Brendan*)*.* En encien français, ces marqueurs possèdent une particularité soulignée depuis longtemps : même s'ils se trouvent en tête de phrase, ils ne « provoquent » pas la postposition du sujet, ce qui signifie qu'ils n'occupent pas la première place dans la proposition juste avant le verbe, mais qu'ils occupent une position supra-phrastique en quelque sorte – ce qui est le propre des connecteurs.

C'est plus tard qu'apparaissent d'autres constructions, avec *seveaus,* avec des hypothétiques, avec l'adverbe *si* suivi d'un sujet postposé qui est parfois la répétition du sujet précédent ; *por tant, por ce,* à l'origine causaux prennent, ou plutôt comme on le verra semblent prendre dès le 13e s. un sens adversatif « dans les propositions négatives s'opposant à une autre proposition : *Se tu es riches et mananz, ne soies orgueilleus por tant* (13e s.) » (Ménard : 275).

Cependant n'offre une valeur pleinement concessive qu'à partir du 16e s. (Calvin), en revanche les deux autres termes sont plus précoces – mais de peu, on le verra. En effet, si d'après Soutet c'est dès le 12e s. que *pourtant* acquiert une valeur concessive (Soutet 1992 : 111) , et dès le 13e pour *toutevoies,* nous verrons que l'on peut discuter ces datations. Le fait que ces deux derniers termes se trouvent souvent en début de principale après une subordonnée concessive a pu s'interpréter comme la preuve qu'ils étaient eux-mêmes concessifs : comme l'ont bien vu Martin et Wilmet (1980 : 232) pour *toutevoies/toutefois*, et comme nous le montrerons pour *pourtant,* ce n'est qu'au milieu du 15e s. que ces deux adverbes peuvent porter à soi seul une valeur concessive.

Nous allons voir comment sont apparus chacun de ces nouveaux morphèmes concessifs, dans quels contextes, et selon quel processus ; comment ces morphèmes, à l'origine non concessifs, ont acquis cette valeur et perdu leurs autres valeurs sémantiques – et l'on verra quand les autres valeurs ont disparu.

Chacun de ces nouveaux adverbes exprimait autre chose : le temps pour *cependant*, le lieu puis la manière pour *toutes voies* > *toutefois*, la cause pour *pourtant*. L'étude menée ici vérifiera si l'origine et l'évolution de ces trois marqueurs sont conformes aux chaînes d'évolution sémantique repérées en typologie (cf König 1985, Heine et Kuteva 2002 : 292−293 : « from 'temporal' to 'concessive' »).

Nous nous demanderons enfin pourquoi les morphèmes anciennement dédiés à la concession ont disparu – car l'obsolescence et la disparition des termes sont elles aussi un type de changement. Et cet ultime questionnement nous conduira à la formulation d'une hypothèse sur un grand mouvement de changement sémantique en français.

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

Pour mener cette analyse nous avons utilisé les corpus suivants:

- BFM (Base de Français Médiéval (ENS-LSH, corpus de Lyon) : http://bfm.ens-lsh.fr/
- TFA (Textes d'Ancien Français, corpus d'Ottawa) : http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/TLA/
- DMF (corpus du Dictionnaire de Moyen Français de Nancy): http://atilf.atilf.fr/dmf.htm
- Frantext : http://www.frantext.fr/frtpass.htm

5. *CEPENDANT* : DU TEMPS A LA CONCESSION

L'origine reconnue pour *cependant* est le démonstratif-anaphorique *ce* suivi par le participe présent du verbe *pendre* qui en ancien français, comme verbe plein, a toujours un sens concret ('suspendre' ou 'être suspendu à un support'). Il semble que le sens temporel plus abstrait se soit développé seulement pour le participe présent *pendant* ('étant en suspens, en attente') : mais il s'agit là d'un point d'évolution encore obscur, dès lors que les dictionnaires ne présentent aucun emploi du verbe correspondant en emploi fini avec cette valeur dérivée temporelle.

Ce que nous constatons fort bien en revanche, c'est que la forme du participe présent, *pendant,* a une riche postérité : c'est là un cas exemplaire de 'polygrammaticalisation' (C. Craig-Grinevald). Avec le sens concret que possède le verbe dont il est issu, *pendant* s'emploie en effet comme adjectif (*letres pendanz, seel pendant*), comme nom entre le 12^{e} et le 15^{e} s. pour désigner une certaine configuration spatiale (*le pendant* = 'le versant d'une colline') (12^{e}−15^{e}), et comme préposition (15^{e} s.) puis subordonnant (*pendant que*) mais avec valeur temporelle.

La valeur temporelle durative semble s'être développée pour le **participe-adjectif** *pendant* dans le dernier quart du 13^{e} s. , dans un texte juridique, les *Coutumes du Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir. Employé avec un nom, *pendant* signifie 'en cours, en suspens' : *le plet pendant* (fréquent : 'pendant le procès'), *le jugement pendant* ('en attendant le jugement'). Il semble que ce soient là des expressions appartenant alors au vocabulaire technique du droit :

> 1. …*car tout soit ainsi que li ples fust entamés au tans leur pere et li peres muert* ***le plet pendant*** *, avant que jugemens l' ait osté de ce dont il est saisis , li enfant demeurent en la saisine et li ples en l'estat ou il estoit quant li peres mourut.* (*Coutumes du Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir, éd. Salmon, t. I, p. 68: 'car quand il arrive que le procès a été commencé du temps de leur père et que le père meurt durant le procès, avant que le jugement l'ait condamné à être privé de ce pour quoi il est attaqué, les enfants gardent la possession telle qu'elle était à la mort du père')

Puis aux 14e-15e s. *pendant* duratif apparaît dans d'autres contextes :

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

2. *Dont il avint un jour**, le siege pendant**, que a l'une des portes uns tres grans assaus se fist*. (Jean Froissart, 1400, *Chronique*1/3, p. 583 : 'Il arriva un jour que, durant le siège de la ville, un assaut brutal fut mené contre l'une des portes')

3. *Et **ce temps pendant** ne tarda gueres que la nouvelle du trespas de son pere lui vint*. (Antoine de la Sale, 1456, *Jehan de Saintré,* p. 187 : 'Et en cette période il ne tarda pas à recevoir l'annonce de la mort de son père')

Au 15e s. *pendant* commence à pouvoir précéder le nom construit directement : c'est une étape d'ambiguïté : *pendant* est-il encore épithète ou déjà préposition ? Dès lors que *pendant* précède un nom au pluriel et reste invariable, il est clair qu'il est désormais réanalysé et recatégorisé comme une préposition, comme dans ce passage d'un auteur du début du 15e s. :

4. *Et **pendant ycelles trêves**, ne pourra l' une d' ycelles parties , ne ses gens, prendre, ou parti et obéyssance de l' autre, aulcunes villes, places*, ... (Monstrelet, *Chronique,* I, p. 101 : 'Et pendant ces trêves, aucune des parties, ni aucun de ses membres, ne pourra s'emparer d'aucune ville ou place soumise à l'autre partie')

Parallèlement, dès fin 13e s., *pendant* se construit aussi non pas avec un nom, mais avec *ce* (qui renvoie au procès précédemment évoqué) et la préposition *en* − *en ce pendant :*

5. *Quant… li creancier a qui les detes sont deues par la reson du bail donnent respit ou font nouveaus marchiés ou nouveles convenances de leur detes et **en ce pendant** l' oirs vient en aage, - se li creancier vuelent l'oir poursuir, il n'en est pas en tel cas tenus a respondre*. (*Coutumes du Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir, éd. Salmon, t. I, p. 257: 'Quand les créanciers à qui les dettes sont dues... accordent un nouveau délai, ou concluent de nouvelles contraintes concernant ces dettes, et que à ce moment-là l'héritier atteint l'âge légal, si les créanciers veulent poursuivre l'héritier, ce dernier n'est pas tenu d'accepter.')

Au milieu du 14e s., chez le poète Guillaume de Machaut (1349) se développe un nouvel usage : l'expression *ce pendant* (ou *cependant* selon les éditeurs) apparaît avec un sens temporel : 'pendant ce temps'. Dès lors ce nouvel adverbe apparaît régulièrement avec ce sens, dans *Berinus* (1350), chez Oresme, dans *Mélusine* de Jean d'Arras (1392), et au début du 15e s. chez Alain Chartier, Clément de Fauquembergue (1421), etc. Le terme est graphié soit en un seul mot, soit en deux, et parfois avec *se* (Pierre Sala, vers 1520 : *se pendant*). *Ce* renvoie à la proposition précédente, l'adverbe marque la concomitance entre le procès précédent et le suivant, comme dans ce texte du milieu du 15e s. :

6. *…il ne feroit que demy guet, c'est assavoir depuis la mynuyt jusques au matin seulement, et [que] si **ce pendant** il vouloit venir parler a elle, elle orroit voluntiers ses devises*. (*Cent nouvelles nouvelles,* 1460, p. 389 : 'Il n'assurerait qu'une demi-période de guet, à savoir de minuit au matin seulement, et si pendant ce temps il voulait venir lui parler, elle écouterait volontiers ses propos.')

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

D'après Soutet, c'est seulement au 16e s. que *cependant* prend son sens concessif. Deux facteurs apparaissent particulièrement favorables dès le 15e s. à ce changement de sens : d'une part dans les contextes où la concomitance peut comporter une nuance d'opposition ou marquer un contraste, on est sur la voie de la concession, comme dans ce roman de la fin du 15e s. :

> 7. *Le roy leur dit : « Entretenez les…et puis nous parlerons a eulx. ».* ***Ce pendant*** *le roy d'Angleterre, qui bien congneut que Jehan de Paris vouloit venir a la feste, commença a parler en ceste maniere* : (*Le roman de Jehan de Paris,* 1495, p. 45-46 : 'Le roi leur dit : « Occupez-vous d'eux, …puis nous leur parlerons. » Cependant le roi d'Angleterre, qui savait que Jehan de Paris désirait venir à la fête, prit la parole et dit…')

Mais c'est surtout dans des contextes déjà concessifs que *cependant* devient ambigu, et ce dès le premier tiers du 15e s. : l'expression de la concession est déjà assurée soit par la présence d'un adverbe concessif (*neantmoins, mais,..*), ou dans une proposition hypothétique envisageant le contraire de ce qui était prévu ; dans ces contextes, *cependant* est encore temporel ('pendant ce temps'), mais une nuance contrastive fait évoluer sa valeur.

> 8. *Et tantost que ledit monseigneur le Chancellier sera retourné à Paris, on yra devers lui de par la Court lui exposer l' estat d' icelle Court…, et aussi afin qu' il ordenne du paiement des gaiges des conseilliers et officiers de ladicte Court, et…****neantmoins cependant****, aucuns desdis conseilliers parleront sur ce à maistre Nicaise de Bailli, clerc des tresoriers et generaulx sur le fait des finances* (Clément de Fauquembergue, 1431, *Journal* 3, p. 169 : 'Et dès que monseigneur le chancelier sera de retour à Paris, on ira le trouver de la part de la Cour pour lui exposer la situation de celle-ci…, et aussi pour lui demander de mettre en place le paiement des salaires des conseillers et officiers de cette Cour, et néanmoins, dans le même temps (parallèlement) certains de ces conseillers parleront de cette question financière à Maître…')

> 9. *La Court dit que les ouvriers et monnoiers dudit serement de l' Empire…pourront ouvrer et monnoier es monnoies royaulz d' icellui royaume monnoie blanche et noire... Et, ou regard de ouvrer par lesdiz de l' Empire en monnoie d' or, les parties seront sur ce plus à plain oyes, et, ce fait, la Court leur fera droit,* ***et se cependant est neccessité*** *de pourveoir sur ce, les generaulz maistres des monnoies y pourverront*. (Clément de Fauquembergue, 1421, *Journal* 2, p. 358-9 : 'La Cour stipule que les fabricants de monnaie assermentés dans l'Empire…pourront fabriquer les monnaies royales de ce royaume en ce qui concerne les monnaies blanche et noire…mais en ce qui concerne la fabrication des monnaies d'or par ces ouvriers de l'Empire, les parties seront entendues plus complètement, et ensuite la Cour statuera sur ce point, et si d'ici là ? cependant ? il s'avère nécessaire de fournir en ce domaine, les maîtres généraux des monnaies s'en occuperont.')

Le premier auteur à employer *cependant* seul au sens concessif semble être Calvin (mi-16e s.), souvent avec *mais, néantmoins, toutefois*. Sur les 323 occurrences de *cependant*, il en reste peu de duratives

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

10. *...que une comette est apparue, et que tantost apres un prince meure, on dira qu'elle l'est venue adjourner ; s'il ne s'ensuit nulle mort notable, on la laisse passer sans mot dire.* ***Cependant*** *je ne nie pas, lors que Dieu veut estendre sa main pour faire quelque jugement digne de memoire au monde, qu'il ne nous advertisse quelquefois par les comettes*. (Jean Calvin, *Advertissement contre l'astrologie judiciaire*, 1549, p. 90 : 'si jamais une comète apparaît et qu'un prince meure à ce moment, on dira qu'elle était le signe de cet événement ; si aucune mort notable n'a lieu, on laisse passer la comète sans rien dire. Néanmoins je ne conteste pas que Dieu, lorsqu'il veut étendre sa main pour signifier au monde quelque jugement digne de mémoire, ne recourre pas quelquesfois aux comètes pour nous en avertir.')

11. *Mais ceux qui font profession d'estre Chrestiens,* ***et cependant*** *nagent entre deux eaux et bigarrent la vérité de Dieu de ce que les Philosophes ont déterminé, en sorte qu'ils cherchent encores le franc-arbitre en l'homme,... ceux-la, di-je, sont du tout insensez*…(Jean Calvin, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, I, p. 90 : Mais ceux qui se proclament chrétiens, et qui en même temps ? néanmoins ? nagent entre deux eaux et accommodent les vérités divines aux discussions des philosophes de telle sorte qu'ils s'inquiètent du franc arbitre de l'homme…, ceux-là, dis-je, sont totalement insensés.')

Quant au sens temporel il subsiste jusqu'à l'époque moderne, mais en code écrit et soutenu seulement.

On voit ici comment une polygrammaticalisation a fait que *pendant* d'une part devient une préposition, et d'autre part participe à la composition d'un adverbe où *pendant* reste postposé à *ce.* Dans les deux cas, le sens est nettement temporel. Mais deux contextes vont favoriser l'évolution sémantique de *cependant* : marquant la concomitance, il apparaît parfois dans des contextes où s'ajoute une valeur contrastive, proche d'une concession ; et d'autre part, *cependant* accompagne parfois des marqueurs concessifs auprès desquels il souligne le contraste des deux procès considérés : il peut dès lors apparaître comme un synonyme du marqueur concessif avec lequel il fait couple. C'est au 16^{e} s., comme l'a bien vu Soutet, chez Calvin, vers 1560, que *cependant* devient couramment marqueur de concession. On a ici un cas d'évolution sémantique du spatial (le verbe *pendre* est à l'origine spatial) au temporel, puis du temporel au logique, en l'occurrence concesssif.

6. *TOUTEFOIS* : UN QUANTIFIEUR UNIVERSEL (*TOUTES*) + LEXÈME SPATIAL (*VOIES*) > UN ADVERBE TEMPOREL (*FOIS*), PUIS CONCESSIF

A son origine, l'expression *totes voies* signifie 'par tous les chemins', 'partout' > 'dans tous les cas, de toute manière'.

12. *Et Guilliaumes siut* ***toutes voies*** *L' escouffle qui l' anel emporte*.
(Jean Renart, *Rscoufle* v. 5050 : 'Et Guillaume suit partout l'oiseau qui emporte l'anneau')

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

Le sens concessif apparaît dès fin 13e s. (Soutet 1992 :112) :

13. *Moult en y ot de noiez en l' un fleuve et en l' autre ; et* ***toute voies*** *en demoura il grant partie aus quiex en n'osa assembler*…(Joinville, *Vie de saint Louis,* 1300, § 200 : 'Il y eut beaucoup [de combattants] noyés dans l'un ou l'autre des fleuves ; et de toute manière ? quoi qu'il en soit ? malgré cela ? il en resta un grand nombre auquel on n'osa s'affronter')

Parallèlement, dès lors que le sens de l'expression a perdu toute valeur spatiale, *voies* est remplacé par un terme proche phoniquement, mais qui exprime une valeur temporelle : *fois.* Dès 1350 on ne trouve plus que la forme moderne *toutefois,* parfois *toutefoys* : ce changement dans la forme souligne iconiquement le passage du sens spatial au sens temporel, puis concessif.

En ce qui concerne la présence de *tout***,** on sait que les expressions concessives comportent souvent un quantifieur de ce type : une relation privilégiée existe entre les notions de concession et de quantification universelle, comme l'a bien vu E. König (1985) : ainsi, angl. *although, however, anyway*; all. *allerdings, bei all, ..*; lat. *quamquam* ; AF *combien que,* FM *tout... que* …

7. *POURTANT* : DE LA CAUSE A LA CAUSE NIÉE PUIS À LA CONCESSION

L'évolution de ce morphème est intéressante, et nous la développerons particulièrement, car il nous permet de formuler une hypothèse explicative pour le paradigme de ces marqueurs de discours.

7.1. *Por tant* causal (12e–16e s.)

Selon Soutet (1992 : 117) la première occurrence de *portant* avec valeur concessive se trouverait dans un roman du milieu du 12e s., *Eneas* ; mais cette occurrence est tout à fait isolée, ce n'est que deux ou trois siècles plus tard que cette valeur de *pourtant* devient sinon courante, du moins régulière. De fait, nous montrerons que dans ce passage, la valeur de *por tant* est en réalité, causale :

14. *Venistes ça por vos mostrer ?*
Ge ne vos voil pas acheter ;
Por tant *blanche vos voi et bloie*…
(*Eneas,* v. 7091 : Interprétation de Soutet et de Tobler et Lommatzsch : 'Je ne veux pas vous acheter, pourtant je vous vois blanche et blonde' ; l'interprétation que je propose et qui correspond à l'état de la langue du 12e s. : 'je ne veux pas vous acheter à cause du fait que je vous vois blanche et blonde..' : *tant* est cataphorique, annonce la proposition suivante.)

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

Il faut pour cela prendre en compte le contexte linguistique de l'époque. D'ailleurs, dans ce roman antique du milieu du 12e s., une seconde occurrence de *por tant* a pu elle aussi être interprétée concessivement (Soutet 1992 : 118 discute en note cette occurrence, mais non la précédente) ; et dans ce cas aussi, *tant* est à analyser également comme un cataphorique : 'à cause de ce fait que' :

15. *Or est l' ore, s' est repentue,*
car cuers de femme tost se mue ;
***por tant** ne fet mie a blasmer*
s' el se tarde de moi amer,
***que** ne li fis prou de sanblant*
que de li me fust tant ne quant ;
forment li ai mesfait sanz faille.

(*Eneas,* v. 9961 : L'interprétation 'anachronique est : 'Voici le moment où elle s'est repentie, pourtant elle n'est pas à blâmer…' ; l'interprétation plus exacte et conforme à la grammaire du 12e s. et à l'usage habituel de *tant* à cette époque, est la suivante : 'Voici qu'elle s'est repentie… ; elle n'est pas à blâmer si elle tarde à m'aimer, *pour la raison que* je ne lui ai guère montré que je tenais à elle: je me suis bien mal conduit avec elle')

En ancien français, *por* causal est bien attesté (Bertin 1997) dès le 9e s :

16. *Ne **por** or ned argent ne paramenz, / **Por** manatce regiel ne preiement, / Niule cose non la pouret omque pleier* (*Séquence de sainte Eulalie,* env.881, v. 7 sq. : 'Ni pour de l'or ou de l'argent ou des ornements, ni à cause de menaces proférées par le roi ou de supplications, rien n'aurait pu la faire plier...')

Por tant, comme *por ce,* anaphoriques, a un sens causal ('à cause du fait que'), avec leur variante variante *par tant* (qui subsiste en français moderne dans un registre conservateur) :

17. « *Ja n'en avrai denree, / **por tant** ne sui de mollier esposee*." (*Raoul de Cambrai* 5856 : 'Je n'obtiendrai rien, car je suis bâtard', 'à cause du fait que je ne suis pas (né) de femme mariée')

Encore au 15e s. et au 16e s. cette valeur subsiste : une interprétation concessive serait impossible dans ce contexte :

18. Q*uand il vit son chien de ce monde trespassé, il se pensa que une si sage et bonne beste ne demourast sans sepulture. Et **pourtant** il fist une fosse assez près de l' huys de sa maison*, (*Cent nouvelles nouvelles,* 1460, p. 539 : '..il pensa qu'une si sage et si bonne bête ne devait pas demeurer sans sépulture. Et à cause de cela il fit une fosse tout près de la porte de sa maison')

7.2. *Portant* en phrase négative : un contexte générateur d'ambiguïté

Dès l'ancien français, en phrase négative il peut sembler parfois que ***por tant*** soit concessif, et d'une traduction à l'autre, Ménard franchit le pas :

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

19. *Se tu es riches et mananz, ne soies orgueilleus* ***por tant*** (Barbazan et Méon : 13e s. ; Ménard glose : « Si tu es riche et puissant, ne sois pas pour cela orgueilleux », c'est à dire « Ne sois pas malgré cela orgueilleux », « Ne sois pas toutefois orgueilleux ».)

Buridant (2000 : § 557−559, 655−659) adopte cette analyse. Or les deux dernières gloses sont inexactes. Si *por tant* possédait la valeur concessive, il aurait été employé avec cette valeur également en phrase positive. Or en ancien français, jamais *portant* n'est attesté avec une valeur concessive dans une phrase positive (FM : *Il pleut, pourtant je sors*). Jusqu'au 16e s., *tant* est anaphorique de l'énoncé précédent ou suivant ; le groupe *por tant* a toujours et uniquement un sens causal, et il porte sur le verbe ; c'est l'ensemble du prédicat 'verbe + *por tant* causal' qui est nié, placé sous portée négative, comme c'est le cas en français moderne pour *pour autant***,** qui est **t**oujours employé en phrase négative. Ainsi dans ce texte dsu 15e s. :

20. *La defense despleut au curé plus que ne vous saroie dire ; mais nonobstant qu'elle fust aigre,* ***pourtant*** *ne furent les amourettes rompues, car elles estoient si parfond enracinées es cueurs des ambedeux parties...* (*Cent nouvelles nouvelles,* 1460, p. 440 : 'L'interdiction déplut au curé plus que je ne saurais vous dire ; mais bien qu'elle fût forte, les amourettes ne furent pas rompues pour cela, car elles étaient si profondément enracinées au cœur des deux protagonistes…')

21. *Celles .xv. joyes de mariage sont a mon avis les plus grans tourmens, douleurs, tristesses et maleurtez qui soient en terre…Et* ***pourtant*** *je ne les blasme pas de soy metre en mariage, et suy de leur oppinion et dy qu'ilz font bien, pour ce que nous ne suymes en ce monde que pour faire penitances, souffrir afflictions et mater la chair affin d'avoir paradis*..(*Quinze Joyes de mariage*, 1400, p. 4 : 'Ces quinze joies de mariage sont à mon avis les plus grands tourments, douleurs, tristesse et malheurs qui existent...C'est pour cela /pourquoi je ne les blâme pas de se marier, je suis de leur avis et dis qu'ils agissent bien, parce que nous sommes en ce monde pour faire pénitence et souffrir...')

22. *On monstrera toute sanguinolente / De ton ami la despouille piteuse… / N'en prens* ***pourtant*** *ire ne passïon…*(Lemaire de Belges, *Epistre de l'amant vert* : 1511 : 'On montrera toute sanglante la dépouille pitoyable de ton ami…, n'en éprouve pas pour cela ('à cause de cela') de la colère ou de la violence')

23. *...si un aveugle chemine par un lieu tenebreux et incogneu sans soy heurter, on ne dira pas* ***pourtant*** *qu'il voit cler*, (Philibert de Vienne, 1548 : 'Si un aveugle chemine dans un lieu sombre et inconnu sans se heurter aux obstacles, on ne dira pas pour cela/ à cause de cela qu'il voit clair')

Mais dans ce genre de contexte négatif, un nouveau terme se développe, formé de *pourtant* et d'un préfixe négatif.

7.3. *Nonpourtant* en phrase négative (14e s.) puis non négative (15e s.)

Nonpourtant en phrase négative est un nouveau connecteur ; il marque la négation de l'inférence causale : *nonpourtant* est à son origine explicitement à

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

polarité négative : 'ce n'est pas pour cela que…', 'malgré cela', en phrase négative. *Nonpourtant* est bien un connecteur, car contrairement à *pourtant* il ne fait pas partie du prédicat verbal, il exprime une relation entre les deux énoncés, il pourrait se traduire par 'Cela n'a servi à rien' :

> 24. *...si les accuilly une maladie, de laquelle morurent la plus grant partie de eaux.* ***Non pourtant*** *li sires de Caraintaine ne les laissoit pas sejourner ne perdre temps, ains les prenoit et aloit sovent courre et gaaignier sur sez anemis*. (*Chronique de Morée* 1320-24 : p.194 : 'Une maladie les frappa, dont la plus grande partie moururent. Cette cause n'a pas été efficace/Malgré cela le seigneur de Carantaine ne les laissait pas se reposer…')

Puis, dans une seconde phase, *nonpourtant* apparaît également en phrase non négative, et alors il exprime, non plus la cause inefficace, mais la concession, dès début 15e s. :

> 25. *Et la tresbelle Katherine estoit de mal tant oppressée, voyant et oyant la desloyauté de celuy qu' elle amoit plus que tout le monde, qu' elle se souhaitoit morte.* ***Non pourtant*** *elle adossa la teneur feminine, et s' adouba de virile vertu. Car elle eut bien la constance de longuement et largement lendemain deviser avecques celle qui luy faisoit tort*..(*Cent nouvelles nouvelles,* 1460, p. 178 : 'Et la belle Catherine était si malheureuse en constatant la déloyauté de celui qu'elle aimait plus que tout au monde, qu'elle souhaitait la mort. Cependant/Malgré cela elle tourna le dos à cette attitude féminine et adopta un courage viril…')

7.4. *Pourtant* concessif : dernier quart du 16e s.

Mais cette nouveauté, ce morphème négatif, ne subsiste pas. En revanche, *pourtant* commence à développer lui aussi le même emploi de connecteur et la même valeur concessive que *nonpourtant,* mais sans préfixe négatif :

> 26. *Vous faschez vous des mots de camps ? / Il faudra* ***pourtant*** *esprouver / Tous les moyens pour pais trouver*. (Jodelle, *Eugène*: daté par FEW 1538, mais Jodelle né en 1532 : date Frantext : 1573)

Selon Gaudin, Salvan et Mellet (2008 : 104), Montaigne est l'un des premiers à employer à peu près aussi souvent *pourtant* causal et *pourtant* concessif, c'est à dire introduisant une conséquence inattendue (ou plutôt l'inverse de la conséquence attendue) et non plus spécifiant qu'une certaine cause est inopérante :

> 29. *Nostre poëte represente un mariage plein d'accord et de bonne convenance, auquel* ***pourtant*** *il n'y a pas beaucoup de loyauté*. (Montaigne, *Essais,* I, 1592 : 'Notre poète met en scène un mariage harmonieux et convenable, d'où cependant la loyauté est absente')

Dès le second tiers du 17e s., l'évolution est presque achevée, et ***pourtant*** concessif domine (Montchestien, Sorel, Guez de Balzac, Mersenne, Corneille…).

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

8. EN CONCLUSION : UNE EXPLICATION GLOBALE A CE RENOUVELLEMENT D'UN PARADIGME ?

Les formes anciennes, *neporquant/nepourquant, neportant/nepourtant,* sont toutes formées d'un élément négatif suivi d'un quantifieur, et elles sont encore attestées vers 1400 (*Bérinus,* Froissart). Soulignons que c'est à cette période qu'on 'invente' le nouveau connecteur *nonpourtant* qui est fait absolument sur le même modèle, entre dans leur paradigme, et il pourrait les remplacer.

Mais parallèlement, commencent à se développer plusieurs autres formes, à partir de lexèmes (verbe, nom ou pronom) à valeur spatiale, quantifiante ou temporelle, et qui elles ne comportent pas de négation.

Là est à notre avis l'explication, ou l'un des éléments d'explication de ce renouvellement complet du paradigme des connecteurs et marqueurs de discours concessifs. On est passé d'une grammaire où la notion de 'concession' se construit à partir de la notion de 'cause', comme 'cause niée ou inefficace', à une grammaire où cette notion de compétence s'élabore et s'exprime autrement, en étant fondée sur une autre notion, soit sur celle de 'contraste' – ce que *cependant* illustre parfaitement ; soit sur un quantifieur universel (on parcourt toutes les possibilités sans qu'elles soient efficaces : *toutes voies* > *toutefois*) ; soit sur l'équivalence de deux éléments mis en relation (*pourtant*). Il reste encore en français moderne quelques traces de l'ancienne sémantique : ce sont les deux marqueurs *néatmoins* et *nonobstant,* qui, à l'ancienne, comportent une négation ; mais le fait qu'ils soient devenus fort rares est une preuve de plus du changement en sémantique grammaticale dont nous faisons l'hypothèse. C'est le modèle sémantique de la concession qui a changé.

BIBLIOGRAPHIE

Bertin, A., 1997, *L'expression de la cause en ancien français*, Genève, Droz.

Buridant, Cl., 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.

Craig (Grinevald), C., 1991, « Ways to go in Rama : a case study in polygrammaticalization », dans: E. Cl. Traugott et B. Heine (eds.), 455−491.

Heine, B., 2002, « On the role of context in grammaticalization », dans: I. Wischer et G. Diewald (eds.), *New Reflections on Grammaticalization,* Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 83−101.

Heine, B., T. Kuteva, 2002, *World Lexicon of Grammaticalization,* Cambridge, Cambridge University Press.

Hopper, P. J., E. Cl. Traugott, 2003/1993, *Grammaticalization*, Cambridge, Cambridge University Press.

König, E., 1985, « On the history of concessive connectives in English: Diachronic and synchronic evidence», *Lingua*, 66, 1−19.

Marchello-Nizia, C., 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique,* Bruxelles, De Boeck.

Marchello-Nizia, C., 2007, « Le principe de surprise annoncée : grammaticalisation et pragmaticalisation de *cependant* », dans : L. Sarda (éd.), *Discours*, 1, http://discours.revues.org/

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)

Marchello-Nizia, C., 2008, « Le principe de surprise annoncée : grammaticalisation de *pourtant* concessif (13e-16e s.) », dans: A. Rodriguez Somolinos (éd.), *L'Information grammaticale*, 118, 5−10.
Mellet, S. (ed.), 2008, *Dialogisme et concession: les connecteurs concessifs à l'épreuve des corpus*, Berne, Peter Lang, 203−241.
Morel, M.-A., 1996, *La concession en français,* Paris, Ophrys.
Negoiţă-Soare, E., 1994, « Un modèle syntaxique de la concession en français contemporain », *Revue roumaine de linguistique*, XXXIX, 2, 225−235.
Rossari, C., A. Beaulieu-Masson *et al*., 2004, *Autour des connecteurs, Réflexions sur l'énonciation et la portée,* Berne, Peter Lang.
Soutet, O., 1990, *La concession en français des origines au XVIe siècle. Problèmes généraux, Les tours prépositionnels*, Genève, Droz.
Soutet, O., 1992, *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVIe siècle*, Genève, Droz.
Traugott, E. Cl., B. Heine (eds.), 1991, *Approach to Grammaticalization*, vol. II, Amsterdam, John Benjamins.

BDD-A326 © 2009 Editura Academiei
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.143 (2026-11-18 21:00:22 UTC)